

Covid-19 : Paris Place de Droit crée les Tiers Conciliateurs pour soutenir les entreprises

Publié le 2 juin 2020

Face à l'épidémie du COVID-19, dans le cadre de Paris Place de Droit, le Cercle Montesquieu, l'AFJE et le Barreau de Paris, sous l'égide du tribunal de commerce de Paris ont souhaité mettre en place un dispositif confidentiel et rapide d'aide aux entreprises pour résoudre amiablement des situations commerciales potentiellement contentieuses liées à la crise sanitaire et les accompagner dans la définition de solutions adaptées permettant de poursuivre la vie des affaires dans des conditions optimales, de restaurer la confiance et de recréer du lien entre partenaires.

Les tiers conciliateurs seront des juges consulaires, des avocats, des directeurs juridiques, des universitaires ou encore des huissiers de Justice. La communauté du droit des affaires est ainsi toute entière mobilisée pour venir en aide aux entreprises heurtées par la crise sans précédent qui frappe l'économie de notre pays.

[>> Consulter le site internet dédié](#)